

Genève, le 29 novembre 2024

Lettre de la session d'hiver 2024

Mesdames et Messieurs du Conseil national et du Conseil des États,

Nous sommes très heureux de nous adresser à vous dans la lettre de session d'hiver du Groupement des Entreprises Multinationales (GEM).

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) représente 100 entreprises multinationales suisses et étrangères basées dans la région lémanique et employant environ 38'000 personnes. Nous nous engageons en faveur de mesures qui garantissent l'attractivité et la compétitivité de la Suisse.

Maintenir cette compétitivité intacte ou l'améliorer est un grand défi, surtout pour vous en tant que membre du Parlement. Nous vous remercions de votre engagement tout au long de l'année qui se termine et vous souhaitons une bonne session d'hiver, en vous adressant nos meilleurs vœux pour une fin d'année sereine.

Nous nous engageons au quotidien pour que les entreprises suisses et internationales bénéficient de bonnes conditions-cadres sur le territoire de l'Arc lémanique, au nom d'une économie ouverte et prospère, qui cultive l'innovation et l'internationalité. Ces conditions-cadres doivent s'appliquer aux entreprises de toutes tailles et doivent tenir compte des défis actuels en matière de durabilité, de transparence et de responsabilité.

Nous vous invitons à lire ci-dessous nos positions sur les sujets d'actualité et les affaires de la politique fédérale.

Avec nos meilleures salutations,



François Rohrbach
Président



Larissa Robinson
Secrétaire générale

23.468 Iv. Pa. Taxe d'entrée sur le territoire suisse pour les étrangers

CN 2 Décembre 2024 (suite : 9. / 10.)

Le GEM recommande de ne pas donner suite à cette initiative parlementaire. Une telle taxe d'entrée serait contraire à l'accord sur la libre circulation (ALCP). L'ALCP est indispensable au maintien de la prospérité de la Suisse qui a besoin de relations stables et durables avec l'UE. La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) fait remarquer à juste titre qu'une telle mesure sera contraire aux obligations internationales.

OCF. 24.028 - Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement

CN 10 décembre 2024 / Éventuellement CE 12 décembre 2024

L'instrument d'encouragement de la recherche SWEET déjà existant doit être complété par le programme SWEETER pour les années 2025 à 2036. Cette décision ainsi que le crédit d'engagement nécessaire (et supplémentaire) de 106,8 millions de CHF ont été adoptés par le Conseil fédéral en février 2024. Alors que le programme SWEET se concentre en particulier sur la recherche appliquée en matière de transition énergétique, SWEETER constitue un complément à ce programme : Le nouvel instrument doit apporter des solutions ciblées à des questions urgentes concernant l'atteinte du zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. La commission du Conseil National et le Conseil National veulent réduire massivement le crédit à 35,6 millions de francs et le limiter à l'année 2028.

Le GEM souligne que la prospérité de la Suisse se fonde sur la recherche et l'innovation - il est important et juste de soutenir les efforts dans ce domaine. L'encouragement de la recherche en Suisse est indispensable - c'est la seule façon pour la Suisse de maintenir sa place dans la recherche et l'innovation au niveau mondial. L'un des principaux piliers du GEM est de promouvoir un environnement propice à l'innovation, à la recherche et au développement. C'est précisément l'objectif de l'instrument de promotion de la recherche SWEETER, raison pour laquelle GEM soutient ce projet conformément au Conseil des Etats et au Conseil fédéral. Le financement durable de tels instruments et programmes de recherche est indispensable pour stimuler la force d'innovation.

Po. 24.3528 - Importance des accords bilatéraux pour la Suisse

CN 12 décembre 2024

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport qui analyse les conséquences d'une éventuelle suppression progressive des accords bilatéraux. En outre, le Conseil fédéral est prié de présenter dans le rapport les chances et les risques ainsi que les développements possibles des accords bilatéraux.

Le GEM souligne que les accords bilatéraux sont indispensables pour les entreprises multinationales, et donc pour les membres du GEM. Si ceux-ci venaient à disparaître, la coopération deviendrait plus difficile et la participation au marché serait de moins en moins bonne. L'interaction et la coopération avec les marchés internationaux sont d'une importance capitale pour la prospérité de la Suisse - c'est pourquoi le GEM est toujours intéressé par une bonne relation intacte entre l'Union européenne et la Suisse.

Le GEM recommande de transmettre ce postulat. Le Conseil fédéral pourra ainsi montrer comment les accords bilatéraux garantissent de bonnes conditions-cadres, la sécurité juridique et donc la promotion de la prospérité pour la Suisse.

OCF. 24.069 - Accord de partenariat économique et commercial entre les Etats de l'AELE et la République de l'Inde. Approbation
CdE 3 décembre 2024

L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde, en vigueur depuis septembre 2024, renforce la compétitivité des exportations suisses dans le pays le plus peuplé du monde. Comme le souligne à juste titre le Conseil fédéral, cet accord représente "un jalon important de la politique commerciale suisse". En tant que GEM, nous affirmons que le renforcement de la compétitivité de la Suisse est une tâche permanente. Un accord de libre-échange avec l'Inde y contribue largement, car le marché indien présente un grand potentiel de croissance. Lorsque l'accord entrera en vigueur, 94,7% des exportations suisses actuelles vers l'Inde bénéficieront d'allègements douaniers. En outre, l'accord contient un chapitre spécifique dans lequel les pays partenaires de l'accord s'engagent à veiller à un climat d'investissement favorable et à prendre les mesures correspondantes. Il s'agit là d'une garantie importante pour les nombreuses entreprises internationales réunies au sein du GEM. Dans l'ensemble, l'accord représente une chance décisive et une simplification pour les entreprises multinationales qui exportent depuis la Suisse et entretiennent des relations commerciales dans le monde entier. Le GEM recommande d'approuver l'accord.